



**Fondation
du Sport
Français**

La Fondation France Judo est une fondation sous égide de la Fondation du Sport Français.

La Fondation du Sport Français est reconnue d'utilité publique par décret du 24 Août 2011 et peut recevoir pour tous types de dons et libéralités ouvrant droit à réduction d'impôts et exonérés de droits de mutations et de succession.

PAR CHÈQUE

A l'ordre de la "Fondation du Sport Français", accompagné de la promesse de don, à envoyer à l'adresse suivante :

**Fondation du Sport Français,
6 avenue de Choisy, 75013 Paris**

La Fondation France Judo a pour mission de mettre en œuvre tous les moyens d'action qu'elle jugera appropriés, en vue de réaliser son objet, et en particulier :

- Initier, mettre en œuvre et financer tout projet à vocation solidaire, sociale ou éducative en vue de développer et de promouvoir la pratique du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- Rechercher des financements pour soutenir le développement de l'activité fédérale et les projets d'intérêt général portés par la fédération (1 000 DOJOS, Itinéraire des Champions, Développement du Para Judo, Lutte contre les violences,...) ;
- Sélectionner et financer tout projet à vocation solidaire, sociale ou éducative présenté par un organisme d'intérêt général.

PROMESSE DE DON

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

EMAIL

DATE DU DON

JE, SOUSSIGNÉ(E)

EFFECTUE CE JOUR UN DON À LA FONDATION FRANCE JUDO,

D'UN MONTANT DE :



SOUHAITEZ-VOUS AFFECTER VOTRE DON À UN PROJET SOLIDAIRE
EN PARTICULIER ? SI OUI, LEQUEL ?

SIGNATURE :

La Fondation du Sport Français vous enverra directement votre
reçu fiscal.

10% du don sera prélevé pour les frais de gestion.